

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 02 novembre

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

L'an deux mille vingt-deux, le **mercredi 02 novembre à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 28 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 28 octobre 2022

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Annik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Allain, Mme Duroch Aline, M Aymard Nicolas, M Charvolin Jean-Jacques, M Grange Christophe, M Langlet Pascal, Mme Bertelle Emilie, Pascal Furnion, Laurence Raboisson Croppi, Marie Gabrielle Lagardette

Membres excusés :
Laurence Martini

Secrétaire de séance : Chantal Besson

D2022_033 Subvention aux associations

Vu le Budget Primitif 2022

Vu les crédits affectés au compte 6574 - subventions de fonctionnement - s'élevant à 13600€,

Considérant que 13 050€ ont été voté depuis le 1^{er} janvier 2022

Considérant les crédits restants, il convient d'attribuer le montant des subventions aux associations pour l'année 2022

Entendu la répartition des subventions proposées comme suit :

❖ **COMAC**

Objectif : participation à hauteur de 50% de la facture du service d'ordre

Montante proposé : 480 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de verser une subvention de 480€ au Comac

Tableau récapitulatif 2022 :

Association	Montant 2022	Montant 2021
Ecole de musique Chaussan Mornant	3500 €	3 500€
Association des familles	1 000€	0€
Coopérative scolaire	1 500€	1 500€
CJC	3 500€	2 000€
Comac	480€	
Coopérative scolaire – proj Classe transplantée	1 050€	
Ukraine	2 500€	
Total	13 530 €	7 000€

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
Unanimité

Le Maire
Luc Chavassieux

